

Banque de Nouvelle-Écosse
4^e étage, Wisma Metropolitan I
Jalan Jenderal Sudirman
Jakarta
Tél.: 514390/514169
Télex: 45839 BNSJKT IA
Personne-ressource: Jamieson Bryan
Premier représentant

Les cinq grandes banques canadiennes possèdent toutefois une succursale à Singapour.

Protection de la propriété

L'Indonésie est l'un des pays signataires de la Convention internationale de la protection de la propriété industrielle. Il est conseillé aux fabricants et aux exportateurs de faire appel aux services d'un agent spécialisé en matière de brevets et de marques de fabrique en Indonésie. Le premier utilisateur d'une marque de fabrique peut la faire déposer pour une période de dix ans, à condition d'utiliser la marque en question dans les six mois suivant la date de dépôt. Le système actuel n'offre qu'une protection limitée. Une nouvelle loi sur les brevets est toutefois à l'étude et devrait être adoptée prochainement. En attendant, les demandes de brevet provisoire doivent être adressées au:

Directeur des brevets
Ministère de la Justice
Jalan Veteran III n° 8A
Jakarta

Investissements

Lois indonésiennes gouvernant l'investissement étranger

Le gouvernement indonésien accueille favorablement les investissements étrangers dans les secteurs économiques que le pays ne peut soutenir en raison d'un manque de capital et de technologie. Les lois régissant les investissements étrangers offrent différentes garanties aux entreprises canadiennes qui désirent investir en Indonésie, notamment le droit de transférer les emprunts obligataires, les bénéfices, l'amortissement et le capital ainsi qu'une assurance contre la nationalisation. La réforme fiscale de 1984 a supprimé nombre de subventions et d'aides à l'investissement étranger. La